MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
N°130/2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL
TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION
SUR LA CIRCULATION TRANSPORT ROUTIER A L'OCCASION DE LA FÊTE LOCALE

Le Maire de Merville,
Vu la loi N° 82 213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route (notamment les articles R 10 et R 225, R417-1 à R417-13 définissant les pouvoirs des maires),
Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, rue Emile Pouvillon, rue du 08 mai à l'occasion de la fête locale du jeudi 18 septembre au dimanche 21 septembre 2025 à MERVILLE,

ARRETE

Article 1er :
La circulation des bus « LIO » et les transports scolaires du Conseil Régional de la Haute-Garonne sera interdite à partir du jeudi 18 septembre 18h15 au dimanche 21 septembre 23h59 :
- Rue Emile Pouvillon
- Rue du 08 Mai 1945
- Rue des Pyrénées

Article 2 : Une déviation sera mise en place pour les transports qui emprunteront :
- **Ligne 388, et 317138** : Le chemin de Grand-Borde

Les arrêts se feront au carrefour :
- Rue de la Côte Rouge/Chemin Grand Borde
- Route des Platanes/Route d'Aussonne

Article 3 :
- **Ligne 362, et 317102, 317105 :** Allée du Puymaurens, Chemin de Lartigue et Chemin de la Tuilerie

Les arrêts se feront au rond-point :
- Rte de Larra/Allée du Puymaurens/Chemin de Lartigue

Article 4:
Le présent arrêté sera affiché et publié dans la Commune de MERVILLE.

Article 5:
- Monsieur le Chef de la Gendarmerie de Grenade, Direction des transports routiers « LIO »et La Région,La police municipale, pour exécution du présent arrêté.

Affiché : 11/09/25

Fait à Merville, le 10/09/2025
Le Maire, AYGAT

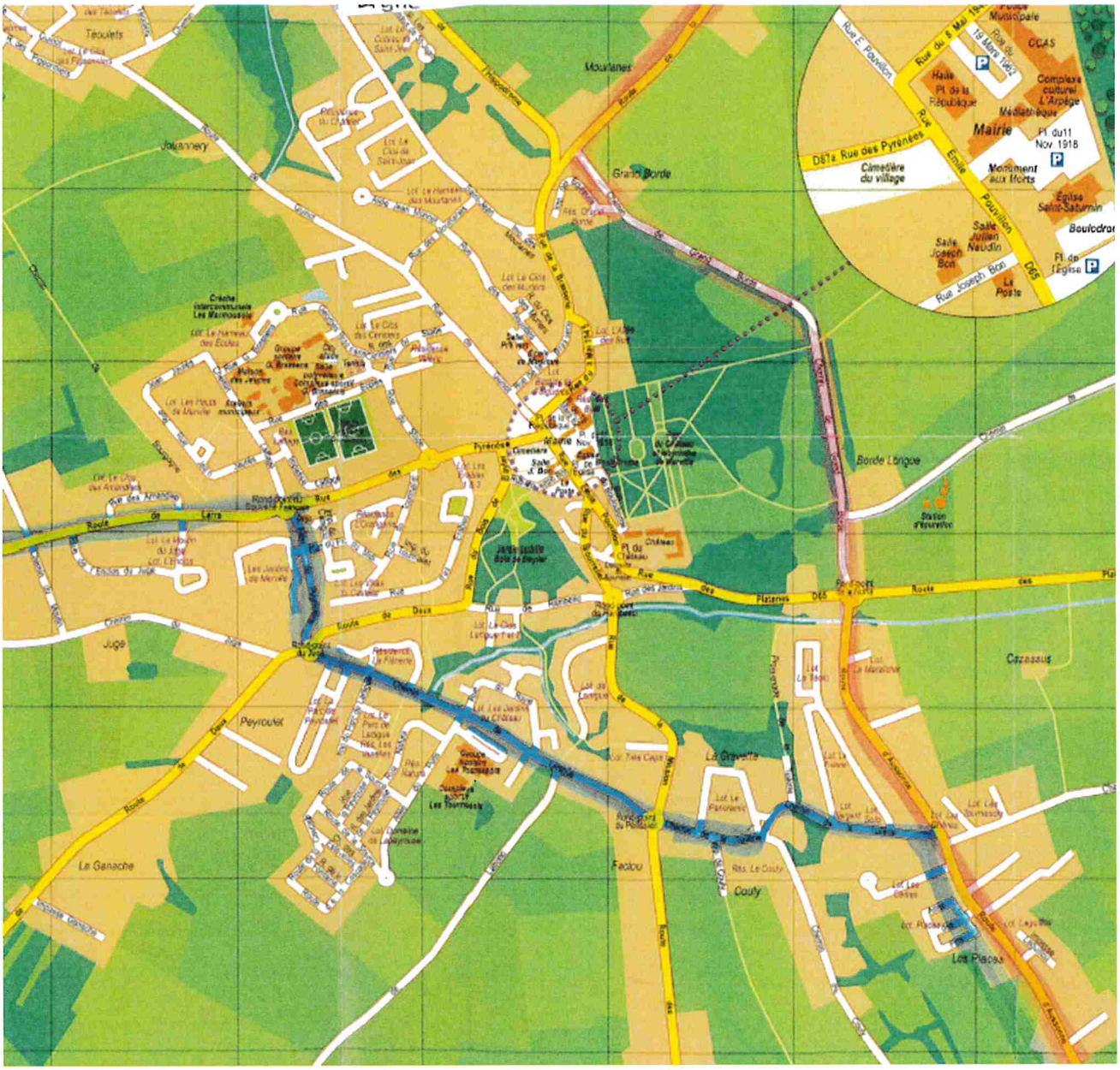
MAIRIE DE MERVILLE 31 (Haute-Garonne)

Publié le : 11/09/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/39366

COMMUNE DE MERVILLE

A L'OCCASION DE LA FETE LOCALE,

L'ITINERAIRE DES BUS SERA DÉVIÉ DU :
Jeudi 18 septembre 18h15 au
Dimanche soir 21 septembre 2025



MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Publié le : 11/09/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/39366